

Casablanca, le 14 juillet 2010

CHD n° 2

Toutes Directions

Objet: Primes de manutention et de traitement.

La présente note a pour objet de fixer les formules de calcul et les modalités d'octroi des primes et indemnités de for ction à certaines catégories de personnel affecté au traitement ou à des travaux de manutention du phosphate.

A. FORMULES

Ces primes sont calculées selon l'une des formules suivantes :

Formule 1:

$$P = t \times J \times N$$

- P: Prime mensuelle en DH
- t : Taux journalier servant au calcul de la prime tel qu'il résulte de l'annexe I.
- J : Nombre de jours ouvrant droit à la prime, dans le mois concerné
- N : Appréciation glocale de l'activité, égale à :
 - 0 = pour une activité insuffisante
 - 1 = pour une activité satisfaisante

Formule 2:

$$P = t (R - R_0) \times J \times N$$

- P : Prime mensuelle en DH.
- t : Taux journalier servant au calcul de la prime tel qu'il résulte de l'annexe II.
- > R : Rendement réalisé.
- > R : Rendement minimum au-delà duquel la prime est attribuée, tel qu'il résulte de l'annexe II.
- J : Nombre de jours ouvrant droit à la prime dans le mois concerné.
- N : Appréciation globale de l'activité, égale à :
 - 0 = pour une activité insuffisante
 - 1 = pour une activité satisfaisante

B. CONTROLE DE L'OCTROI DES PRIMES ET INDEMNITES

La Division concernée adressera mer suellement aux Directions RH locales, pour chaque prime ou indemnité, un état précisant le bénéficiaire et le montant versé selon le modèle prévu en annexe III.

N.B: La suspension, un mois donné, de l'envoi de ces documents servant essentiellement au contrôle des montants, entraînera le mois qui suit, la suspension du paiement de ces primes.

La présente note, qui prend effet à compter du 1^{er} juillet 2010, abroge toutes les dispositions antérieures en la matière et notamment la DRH/GP/V n° 40 du 10 août 2007.

Casablanca, le 14 juillet 2010

Le Directeur Exécutif du Pôle Capital Humain,

Mohamed EL KADIRI

PRIMES	BENEFICIAIRES	ţ	OBSERVATIONS
Prime de chaleur (1)	Personnel d'exploitation Ouvriers	13,00 DH/Poste 9,00 DH/Poste 7,00 DH/Poste	Accordée uniquement pendant la période du 1 ^{er} juin au 30 septembre
	Personnel d'entretien Ouvriers et TAMCA	7,00 DH/Poste	
	Personnel d'exploitation Ouvriers	11,00 DH/Poste	
Prime de poussière (1)	TAMCA : - Echelles 1 à 3	9,00 DH/Poste 7,00 DH/Poste	
	Personnel d'entretien Ouvriers et TAMCA	7,00 DH/Poste	
Prime de chargement des engrais dans les navires	Ouvriers et TAMCA de PCS et PCJ	7,50 DH/Navire	

(1) Les listes des endroits ouvrant droits aux primes de chaleur et poussière sont arrêtées par le Directeur concerné après consultation de la médecine du travail (Copies de ces listes et des avis de la médecine du travail sont à adresser aux Directions des Ressources Humaines locales à la DRH).

PRIMES	BENEFICIAIRES	100 t en DH	Ro	UNITE DE MESURE POUR LE CALCUL DU R	OBSERVATIONS
Prime de rendement au chargement à la station UZ et au déchargement au criblage central de Khouribga	Ouvriers des catégories 1 à 4 de IDK/T	5,5	42	Nombre de Wagons chargés ou déchargés par l'équipe au cours du poste	a) la prime n'est due que pour le rendement total obtenu au cours d'un poste de 8 heures b) les heures supplémentaires n'ouvrent pas droit à la prime et sont rémunérées selon les règles en vigueur.
Prime de rendement à l'ouverture et fermeture de Wagons ONCF	Ouvriers des Catégories 1 à 4	a5 a5	8	Nombre de Wagons chargés par poste	Cette prime se cumule avec la prime de poussière
Prime de rendement aux manœuvres des Wagons ONCF par Machines ou Diesels	Ouvriers affectés au chargement du Phosphate à IDK/T	38,5	16	Nombre de manœuvres réalisées au cours d'un poste	Cette prime se cumule avec la prime de poussière.
Prime de rendement du personnel Ouvriers des Catégories 5 à 7 affecté à la salle de contrôle du chargement	Ouvriers des Catégories 5 à 7 et TAMCA de IDK/T affectés à la salle de contrôle	4,4	180	Nombre de Wagons chargés par poste	6
Prime de rendement au déchargement des trains	Ouvriers des Catégories 1 à 4 de IDK/TC affectés au déchargement du Phosphate	E	260	Nombre de Wagons déchargés par poste	Cette prime se cumule avec la prime de poussière

DOCUMENT DE CONTROLE DE LA PRIME DE MANUTENTION ET DE TRAITEMENT

Division:

Service: (codes)

Mois de:

Nom et Prénom	Mle	Code Emploi	Nombre Jours	Montant prime (Dhs)

Le chef de Division,